

## Cours de paléographie N°5

Réalisé par M. du Pouget,

Archiviste, paléographe  
Directeur des Archives départementales de l'Indre

### Acte notarié conservé aux Archives départementales de l'Indre

Pièce d'un dossier de client d'une étude du Blanc, en cours de cotation.

Le notaire (Auger ? Poiron ?) n'a pas signé la minute, mais l'a fait enregistrer au contrôle des actes... quelques années plus tard, sans doute lors du règlement définitif de la succession. L'écriture est régulière, mais très « bouclée », avec des risques de confusion dans les *e*, *c*, *i* (*deceds*, p.1 l. 2, *huict vingt* p.1 ligne 13).

**La monnaie utilisée est la livre** (1 £ = 20 sols, 1 sol = 12 deniers).

*Avant* (p. 1 ligne 28) : lieu dit au Blanc ; *Ruffet* (p. 2 ligne 14) : Ruffec, paroisse voisine du Blanc.

Memorie de ce que Jay brève apres  
leedeede. de feu Madel de brève mée  
filles Jus quatre pour delimantaire fid ce que  
Jay ~~de~~ de luy et de bousées  
premier en deux dans le Comptours  
de la boutique quatre livres dix sols  
De luy de marchandise amollas gelle  
Cens huit livres de fort a trois sols  
la lince qui sont six livres quatre sols  
sur lequel Jay brève quatre livres  
cinq sols et  
Crest neuf livres six sols  
plus au nomme ballard huer ou quinze  
livres de fort a deux sols neuf demies  
la lince qui sont vingt quatre livres  
un sol trois demies  
plus donne au ballard quatre vingt  
cinq livres de fort montant a  
deux sols neuf demies la lince  
font quatorze livres six sols neuf  
demies sur quoy brève vingt quatre  
livres et  
Crest quatorze livres dix huit sols, 14<sup>th</sup> d.  
plus donne au nomme huer neuf  
livres et demie de fort a deux  
trois sols la lince qui sont vingt six  
sols six demies 1<sup>th</sup> 7<sup>th</sup> 4<sup>th</sup> d.  
plus au nomme d'auant pour du fer  
de six billetes d'acier de six vingt  
sols. 1<sup>th</sup> 8<sup>th</sup> d.  
plus a Madame Jazellard de six  
quatre vingt livres de fort a deux sols  
neuf demies fait vingt livres  
plus Mad le jure de ballard de six quinze  
sols pour de fer huer 1<sup>th</sup> 6<sup>th</sup> d.

Transcription de la page 1 du document

- [1] Mémoire de ce que j'ai reçu après  
[2] le deceds de feu Madame Dubreuil ma  
[3] fille jusqu'au jour de l'inventaire, et de ce que  
[4] j'ay delivré et debourcé.  
[5] Premièrement trouvé dans le comptouer  
[6] de la boutique quatre livres dix sols.  
[7] Delivré de marchandise a Nicollas Gillet  
[8] cens huict livres de fert a trois sols  
[9] la livre, quy font seize livres quatre sols,  
[10] sur lequel j'ay reçu quatre livres  
[11] unze sols, cy 4 £ 11 s  
[12] reste neuf livres treise sols 9 £ 13 s. d.  
[13] Plus au nommé Billard huict vingt quinze  
[14] livres de fert a deux sols neuf deniers  
[15] la livre quy font vingt quatre livres  
[16] un sol trois deniers  
[17] Plus donné aud. Billard quatre vingt  
[18] quinze livres de fert montant  
[19] a deux sols neuf deniers la livre,  
[20] font quatorze livres seize sols neuf  
[21] deniers, sur quoy reçu vingt quatre  
[22] livres, cy 24 £  
[23] Reste quatorze livres dix huict sols, 14 £ 18 s. d.  
[24] Plus donné au nommé Chesne neuf  
[25] livres et demy de fert coullé a  
[26] trois sols la livre quy font vingt sept  
[27] sept sols six deniers, 1 £ 7 s. d.  
[28] Plus au metayer d'Avant pour du fert  
[29] a six billettes d'assier, doibt vingt  
[30] huict sols, 1 £ 8 s. d.  
[31] Plus madame Papellard doibt  
[32] quatre vingt livres de fert a deux sols  
[33] neuf deniers, fait unze livres.Plus le pere Rabillard doibt quinze  
[34] sols pour du fert faudry [ ?] 15 s. d.

Plus les Maroly en de Madame  
Veuve Tholles de la molliere med oib de  
dix livres monnoys un cas bon de f...  
Vix faret ar moq neu fols, 5<sup>th</sup> 9<sup>th</sup> d.  
Plus de bastard en de bi trois livres  
deux fols pour de f... alup de lue  
ex  
Plus pour le fils de la jelle in do bi  
Vix livres et demys de f... fait  
a vente un fol et six deniers pour quoy  
pay bien douze fols ex 1<sup>re</sup> 18<sup>th</sup> 6<sup>th</sup> d.  
brestes dix huit fols six deniers,  
Plus pour Charles Vanuchand de Villenay  
doib quinze livres de f... a trois fols  
la lue monte quoyente cinq fols, 2<sup>th</sup> 7<sup>th</sup> d.  
Somme toute la brestes que jay fait  
a vente trois livres seize fols six deniers 33<sup>th</sup> 6<sup>th</sup> d.  
Somme toute receuy en deub par les dits  
susdits brestes six livres six fols six deniers 36<sup>th</sup> 6<sup>th</sup> d.

De bouee pour Maditte fille  
Vint et six deniers en billet de Monsieur  
de lue de f... gmetats de la somme de  
quatre livres six fols que lad deffunte  
de bouee deus de paye a la requite de abray in  
la boue ex 4<sup>th</sup> 6<sup>th</sup> d.

Plus de f... pour quoyente deux fols  
de f... pour les mineurs de la deffunte de bouee  
ma fille ex 2<sup>th</sup> 6<sup>th</sup> d.

Plus donne aux Colletours de la deffunte par visse  
de f... gmetats pour la daille a bay on  
Cinq livres trois fols six deniers ex 5<sup>th</sup> 3<sup>th</sup> 6<sup>th</sup> d.

Plus donne a Maditte de la deffunte pour de f...  
de f... de la deffunte de bouee de bouee

Transcription de la page 2 du document :

<b>[f° 1 v°] Plus le metayer de madame</b>	
<b>[2] Bertignolle de La Molliere me doibt</b>	
<b>[3] dix livres moins un cartron de fert,</b>	
<b>[4] prix fait a vingt neuf sols</b>	<b>1 £ 9 s. d.</b>
<b>[5] Plus monsieur Bastardon doibt trois livres</b>	
<b>[6] deux sols pour du fert a luy delivré,</b>	
<b>[7] cy</b>	<b>3 £ 2 s. d.</b>
<b>[8] Plus pour le fils de la Pellerin doibt</b>	
<b>[9] dix livres et demye de fert, prix fait</b>	
<b>[10] a trente un sol et six dinier, sur quoy</b>	
<b>[11] j'ay reçu douze sols, cy</b>	<b>12 s.</b>
<b>[12] Reste dix huict sols six deniers ,</b>	<b>18 s. 6 d. d.</b>
<b>[13] Plus pour Charles Tranchand de Villenayt,</b>	
<b>[14] doibt quinze livres de fert a trois sols</b>	
<b>[15] la livre monte quarente cinq sols,</b>	<b>2 £ 5 s. d.</b>
<b>[16] Somme toute la recepte que j'ay fait</b>	
<b>[17] trente trois livres treize sols, cy 33 £ 13 s.</b>	
<b>[18] Somme toute ce quy est deub par lesdits</b>	
<b>[19] susdits trente six livres six sols, cy</b>	<b>36 £ 6 s.</b>
<b>[20] Debourcé pour maditte fille :</b>	
<b>[21] Premierement retiré payé un billet de monsieur</b>	
<b>[22] le curé de Saint Ginetour de la somme de</b>	
<b>[23] quatre livres six sols que lad. Deffunte</b>	
<b>[24] Dubreuil devoit payer a l'acquit de Rapin,</b>	
<b>[25] laboureur, cy</b>	<b>4 £ 6 s.</b>
<b>[26] Plus achepté pour quarente deux sols</b>	
<b>[27] de seel pour les mineurs de lad. feu Dubreuil</b>	
<b>[28] ma fille, cy</b>	<b>2 £ 2 s.</b>
<b>[29] Plus donné aux collecteurs de lad. paroisse</b>	
<b>[30] de Saint Ginetour pour la taille et capitation,</b>	
<b>[31] cinq livres trois sols six d., cy</b>	<b>5 £ 3 s. 6 d.</b>
<b>[32] Plus donné a monsieur Delagoutte pour des messes</b>	
<b>[33] pour le repos de l'ame de feu madame Dubreuil</b>	

Ma balle trois livres ex 3<sup>tt</sup>  
 plus a N<sup>o</sup> quard ausy pour des meses  
 trois livres ex 3<sup>tt</sup>  
 pour l'entremant de la d'effunte fix livres  
 6<sup>tt</sup>  
 plus d'omea No<sup>o</sup> ynnelies pour un brete  
 que lay de mot la d'effunte de boeib erles  
 6<sup>tt</sup>  
 plus que vante quatre sols a No<sup>o</sup> flavel  
 pour l'habite pour le petit ex 1<sup>tt</sup>  
 plus vngt sept sols d'omea la jame  
 pour boyer la jamae courmes al mannaire  
 1<sup>tt</sup> 10<sup>tt</sup>  
 plus paye six sols ala abavette desuffe  
 que la d'effunte de mot ex 1<sup>tt</sup> 6<sup>tt</sup>  
 plus dix huit sols pour le fillet qui  
 1<sup>tt</sup> 6<sup>tt</sup>  
 pour mode de la jamae ex  
 plus de six sols d'omea No<sup>o</sup> de mis pour  
 pour mode une soufette pour les enfans  
 de la d'effunte ex 1<sup>tt</sup> 10<sup>tt</sup>  
 plus trois livres d'omea au vintier pour  
 l'annee la vendage ex 3<sup>tt</sup>  
 plus pour les biaux des vendages paye  
 des omiers a raison de dix sols par pour  
 et pour faire des modes les des fiave  
 que les et nos vintier quinze livres ex  
 1<sup>tt</sup> 5<sup>tt</sup>  
 plus pour la nos vintier des enfans de la  
 d'effunte la fiave a chey le le gain et  
 viande de vintier dequis le dees de la d'effunte  
 vngt livres ex 20<sup>tt</sup>

Transcription de la page 3 du document :

<i>[f° 2]</i> ma fille, trois livres, cy	3 £
<i>[2]</i> Plus a monsieur Girard aussy pour des messes, <i>[3]</i> trois livres, cy	3 £
<i>[4]</i> Pour l'enterrement de lad. deffunte, six livres, <i>[5]</i> cy	6 £
<i>[6]</i> Plus donné a monsieur Pinnetier pour un reste <i>[7]</i> que luy devoit lad. deffunte Dubreuil et les <i>[8]</i> sierges, six livres, cy	6 £
<i>[9]</i> Plus quarente quatre sols a monsieur Fleuret <i>[10]</i> pour un habit pour le petit, cy	2 £ 4 s.
<i>[11]</i> Plus vingt sept sols donné a la Janne <i>[12]</i> pour breyer la chanvre contenus a l'inventaire, <i>[13]</i> cy	1 £ 7 s.
<i>[14]</i> Plus payé seise sols a la cabarettier de Ruffet <i>[15]</i> que lad. deffunte devoit, cy	16 s.
<i>[16]</i> Plus dix huit sols pour le fillassier quy <i>[17]</i> a accomodé le chanvre, cy	18 s.
<i>[18]</i> Plus trente sols, donné a monsieur Denis pour <i>[19]</i> accomoder une couchette pour les enffans <i>[20]</i> de lad. deffunte, cy	1 £ 10 s.
<i>[21]</i> Plus trois livres donnée au voiturier pour <i>[22]</i> amener la vendenge, cy	3 £
<i>[23]</i> Plus pour les fraix des vendenges payée <i>[24]</i> les ouvriers a raison de dix sols par jour <i>[25]</i> et pour faire accomoder les vesseaux, <i>[26]</i> sercles et nosritures, quinze livres, cy <i>[27]</i> , cy	15 £
<i>[28]</i> Plus pour la nosriture des enffans de lad. <i>[29]</i> deffunte, la servante achepté le pain et <i>[30]</i> viandes depuis le deceds de lad. deffunte, <i>[31]</i> vingt livres, cy	20 £

Mes

plus d'une année M<sup>re</sup> Marguerite Vorvies  
 pour une somme de fer courans ad unanimes  
 quatre sols et plus pour un haïen M<sup>re</sup>  
1475  
 pour les autres les de bonieir sixante  
 de huit livres dix neu f<sup>ts</sup> six deniers 78<sup>to</sup> 19<sup>o</sup> 0<sup>o</sup> big  
 jusqu'à ce que toutes nos 33<sup>to</sup> 12<sup>o</sup> 6  
 livres soient payes  
 Restes a lad<sup>e</sup> damez les renues de Meses et  
 de pines quatrevingt livres six sols six  
 deniers dix 21<sup>to</sup> 5<sup>o</sup> 6<sup>o</sup> big  
 nos tres. Ce en dub de deux ans de fer  
 comme par l'offis est dit a lad<sup>e</sup> femme  
 toutes finies six sols et 3<sup>to</sup> 6<sup>o</sup> 6<sup>o</sup>

Ce que dessus Moy ditte les renues de  
 de l'offis véritable et offise  
 la femme par devant en soy de quoy  
 j'ay signe aublanc le dix huit octobre  
 mil sept cent dix huit  
 Anne Testevie

Controllé au 63 lane le  
 27 Janvier 1723 en  
 L'auvergne J<sup>ms</sup> Jamis

Transcription de la page 4 du document :

*[f° 2 v°]* Plus donné au nommé Manquiet, voiturier,  
*[2]* pour une voiture de fert contenus a l'inventaire,  
*[3]* quarente sols, cy, 2 £  
*[4]* plus pour un chapeau 1 £ 7 s.  
*[5]* Somme de tous les debourcez, soixante  
*[6]* et huit livres dix neuf sols six deniers,  
*[7]* cy  
78 £ 19 s. 6 d.  
*[8]* Sur quoy reçu trente trois  
*[9]* livres treize sols, cy 33 £ 13 s.  
*[10]* Reste a lad. dame Testenoire de mises et  
*[11]* depance quarente cinq livres six sols six  
*[12]* deniers, cy  
45 £ 6 s. 6 d.  
*[13]* Et outre ce, est deub delivrance de fert,  
*[14]* comme sy dessus est dit, a lad. sucession  
*[15]* trente six livres six sols, cy 36 £ 6 s.  
*[16]* Ce que dessus moy ditte Testenoire  
*[17]* je certiffie verittable et offre  
*[18]* l'affirmer par sermant, en foy de quoy  
*[19]* j'ay signé au Blanc ce dix huit octobre  
*[20]* mil sept cens dix huit.  
*[21]* *[signé]* ANNE TESTENOIRE  
*[22]* controllé au Blanc le *[23]* 27 janvier 1723 R*[eçu]* 12 s. *[24]* *[signé]* LAVERGNE  
comis.